



Nombre d'élus en exercice : 9  
Nombre d'élus présents : 6  
Quorum : 5  
Nombre de votants : 7

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS DE JAULDES**

5 avril 2023

Le Conseil d'administration du CCAS de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien.

Présents : MMES. BOISSIER DESCOMBES - FARGES – LESENNE – LOGEAIS - POT  
Mr BOIVENT

Excusée : MME SCHROEDER

Absentes : MMES GUERIN – TRUPHEME

Pouvoir : MME SCHROEDER a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 17 JANVIER 2022
2. CCAS 2023-04-01 D : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
3. CCAS 2023-04-02 D : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. CCAS 2023-04-03 D : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2022
5. CCAS 2023-04-04 D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
6. CCAS 2023-04-05 D : ACHAT CADEAUX CM2
7. CCAS 2023-04-06 D : COULGENS – CONVENTION POUR L'ACHAT DES CADEAUX CM2

La secrétaire de séance est Madame POT.

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 17 JANVIER 2022**

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

## **2. CCAS 2023-04-01 D : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. Sébastien BOIVENT après s'être fait présenter le compte de gestion 2022 du CCAS communiqué par M. Damien THOMAS, Trésorier :

- lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte de gestion 2022 du CCAS, ce dernier étant conforme en tout point au compte administratif 2022 du CCAS (CCAS 2023-04-02 D).

## **3. CCAS 2023-04-02 D : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur le Président présente à l'ensemble du Conseil d'Administration le compte administratif 2022 du CCAS puis sort.

Il est rappelé que le pouvoir de Madame SCHROEDER ne peut par conséquent être valide pour cette délibération.

Sous la présidence de Madame FARGES, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- donne acte à Monsieur le Président, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif du CCAS 2022, lequel peut se résumer ainsi :

II- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

### EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses		Recettes	
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A	3 253,00	G	3 329,50
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	C	0,00	I	2 149,86
	Section d'investissement	D	0,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D	3 253,00	=G+H+I+J	<b>5 479,36</b>

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	=A+C+E	3 253,00	=G+I+K	5 479,36
	Section d'investissement	=B+D+F	0,00	=H+J+L	0,00
	Total cumulé	=A+B+C+D+E+F	<b>3 253,00</b>	=G+H+I+J+K+L	<b>5 479,36</b>

#### **4. CCAS 2023-04-03 D : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2022**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,  
Statuant sur l'affectation des résultats de 2022,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la section d'investissement CA 2022	Résultat de l'exercice 2022	Reste à réaliser 2022 - dépenses - recettes	Soldes et restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement						
Fonctionnement	2 149,86 €		76,50 €			2 226,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2022</b>	2 226,36 €
<b>Affectation Obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 226,36 €

Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>Excédent/déficit global cumulé au 31/12/2022</b>	2 226,36 €
Excédent/Déficit à reporter (ligne 002)	

## 5. CCAS 2023-04-04 D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le projet de budget primitif 2023 du CCAS.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce budget qui s'équilibre ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 486,36	4 260,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 226,36
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 486,36</b>	<b>6 486,36</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 000,00	2 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000,00	2 000,00
---	----------	----------

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET	8 486,36	2 486,36
-----------------	----------	----------

**6. CCAS 2023-04-05 D : ACHAT CADEAUX CM2**

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration qu'il est intéressant de récompenser les enfants de CM2 qui seront admis en 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine par l'octroi d'une récompense de type dictionnaire, ouvrage scolaire, atlas, calculatrice, etc...

Monsieur le Président présente à titre indicatif une liste d'ouvrages ainsi que les tarifs et propose de retenir un achat dans la limite de 50 € par enfant.

Monsieur le Président précise que la négociation pour relancer l'opération des cadeaux faits aux CM2 en commun avec la commune de Coulgens a été difficile. Il se peut que dans les années à venir la commune de Coulgens ne veuille plus participer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le choix de Monsieur le Président et lui donne mandat pour signer tous documents ci afférents.

**7. CCAS 2023-04-06 D : COULGENS – CONVENTION POUR L'ACHAT DES CADEAUX CM2**

Monsieur le Président rappelle la délibération précédente n° CCAS 2023-04-05 D portant achat de cadeaux pour les élèves de CM2 passant en 6<sup>ème</sup>.

Monsieur le Président propose de conventionner avec la commune de Coulgens pour obtenir le remboursement des frais avancés.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ladite convention et donne pouvoir à Monsieur le Président pour la signer et faire procéder au remboursement.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan repas des Aînés**

Concernant le repas des Aînés, les retours des participants sont bons. Le fait qu'il n'y ait pas eu de musique cette année a été apprécié pour la communication facilitée lors des échanges de conversations. Le seul retour négatif a été fait par un absent !

Pour l'année prochaine, nous pourrions minimiser le nombre de repas, car il y a eu 4 désistements au final, donc 4 repas commandés payés et non servis. A noter également 12h30 sur l'invitation car certaines personnes étaient déjà là à 11h45.

- **Aide aux voyages scolaires**

Une réflexion sur un soutien aux voyages scolaires (en France et à l'étranger) a été soulevée concernant les enfants de la commune de 10 à 18 ans (collégiens et lycéens), sous forme d'attribution financière sur présentation de justificatifs (exemple : tranches d'imposition).

Pour exemple, le CNAS attribue la somme de 46 à 80€ de participation selon les tranches d'imposition.

Les membres du CCAS se renseignent donc auprès de leur entourage pour savoir si des aides similaires existent et s'il serait intéressant de mettre ça en place sur la commune.

**La séance est levée à 19h30.**

Le Président,	Le secrétaire de séance,
---------------	--------------------------